

Communiqué n° 2014-12 du 17 octobre 2014 relatif à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2015

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Autre texte réglementaire
<i>Date du texte</i>	17 octobre 2014
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 31 octobre 2014 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Conditions de travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/autre-texte-reglementaire/2014/10-17-2014-12@2014.11.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

- le Jour de l'An - Jeudi 1er janvier 2015
- le jour de la Sainte Dévote - Mardi 27 janvier 2015
- le Lundi de Pâques - Lundi 6 avril 2015
- le jour de la Fête du Travail - Vendredi 1er mai 2015
- le jour de l'Ascension - Jeudi 14 mai 2015
- le Lundi de Pentecôte - Lundi 25 mai 2015
- le jour de la Fête Dieu - Jeudi 4 juin 2015
- le jour de l'Assomption - Samedi 15 août 2015
- le jour de la Toussaint - Dimanche 1er novembre 2015 Reporté au Lundi 2 novembre 2015
- le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain - Jeudi 19 novembre 2015
- le jour de l'Immaculée Conception - Mardi 8 décembre 2015
- le jour de Noël - Vendredi 25 décembre 2015

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 31 octobre 2014

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2014/Journal-8197>